

SITUATION DE HANDICAP

Dans quel délai doit se faire la demande de renouvellement ?

Publié le : 25 juin 2020

Il est préférable de faire la demande de dossier environ 3 ou 4 mois avant la date d'échéance.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55